



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY
Certification complémentaire LCA Latin
Session 2020

Les membres du jury

Christine VÉNÉRIN, IA-IPR de lettres

Céline TRAVAGLIANTI, Professeure agrégée de lettres classiques, Chargée de mission LCA pour l'inspection

André NOEL, professeur certifié de lettres classiques

Les candidats

Sur les onze candidats inscrits à la formation académique, sept ont envoyé leur dossier et passé l'épreuve orale de certification. Certains enseignent déjà le latin depuis de nombreuses années, d'autres n'ont jamais enseigné cette discipline et, sachant que le poste de lettres classiques de leur établissement est vacant, ils espèrent pouvoir enseigner le latin. Tous les candidats sont des enseignants certifiés de lettres modernes. Quatre candidats ont été admis lors de la session 2020.

À la lecture des dossiers, le jury a pu constater l'investissement personnel des candidats. La plupart des dossiers sont en effet riches et variés, présentent des documents intéressants pour organiser une séquence, en général pour le collège. Un seul candidat a présenté une séquence destinée aux lycéens. Certains dossiers en revanche ont paru confus au jury, car les objectifs annoncés n'étaient pas atteints. Par ailleurs, utiliser une police serrée pour écrire un dossier plus long ne représente pas une tactique ingénieuse, car les dossiers ainsi constitués étaient plus ardues à lire.

L'épreuve

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Le candidat dispose d'une préparation de trente minutes.

L'exposé et l'entretien

Les candidats ont dix minutes pour se présenter, exposer leur dossier et traduire le texte qu'il ont eu à travailler pendant le temps de préparation. Un dictionnaire est autorisé.

Les candidats qui ont obtenu les notes les plus basses n'ont pas bien cerné les attentes de l'épreuve. Ils ont évoqué leur parcours scolaire, et ont eu des difficultés à se projeter comme enseignant avec des projets porteurs de sens. De plus, la langue latine n'était pas bien maîtrisée, par exemple un candidat a pris « adeo » pour un verbe alors que le « ut » suivait. Un autre candidat a traduit un imparfait du subjonctif par un indicatif et n'a pas trouvé la valeur du subjonctif.

Les candidats qui ont obtenu des notes moyennes n'ont pas eu une vision d'ensemble de l'enseignement du latin. Il manquait notamment l'approfondissement de la séquence, la connaissance d'oeuvres d'art qui auraient pu procurer un aboutissement de la séquence proposée. Les extraits de manuels n'ont pas leur place dans un dossier aussi concis. Il appartient au candidat de s'approprier le savoir et de le restituer.

Les candidats qui maîtrisaient leur dossier ainsi que la syntaxe latine sont ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats. Certains ont même montré une solide connaissance du grec. Ils ont également fait preuve d'inventivité, de créativité, pour entrer, par exemple dans une séquence, à partir de photos extraites de films et de phrases d'historien à relier. Ils ont surtout montré leurs connaissances des Instructions officielles, des programmes de collèges et de lycée, et de leur capacité à transmettre des notions grammaticales par le biais d'exercices diversifiés, phrases lacunaires à compléter, questions posées en latin sur un texte.

L'évaluation : les attendus du jury (extraits de l'annexe du BO n°3 du 16-7-2019) :

« Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc.) ;
- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différentes perspectives de la discipline, et à en expliciter les finalités ;
- la connaissance des spécificités de la pédagogie des langues et cultures de l'Antiquité : travail en équipe, interdisciplinarité, dynamique de projet.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés. »

Les recommandations du jury

Le jury recommande la lecture de textes classiques, afin de mieux maîtriser la langue latine et la culture. Le candidat à cette épreuve doit également s'entraîner à l'oral. On ne saurait que trop conseiller aux futurs candidats la lecture du vademecum LCA qui explique la constitution du dossier, disponible à l'adresse :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf

La réussite de quatre candidats sur sept montre bien que les exigences demandées pour l'obtention de cette certification sont tout à fait accessibles avec de la volonté et du travail. Le jury insiste sur le fait que la connaissance des programmes et de la didactique mène au succès.